

Ce cantique

G. André

[Feuille aux jeunes n° 137]

« Que ce cantique me serve de témoignage... Il ne sera pas oublié »

Deut. 31, 19-21

Les jeudis ou les samedis d'hiver, quelques jeunes ont à cœur de réunir des enfants qui jusque-là ignoraient à peu près tout du Seigneur Jésus. Les récits et enseignements bibliques ont une grande place, mais aussi le chant de plusieurs cantiques et chœurs adaptés à l'enfance. Qu'en restera-t-il ? À dix ans, douze ans, quatorze ans, dans la plupart des cas le contact sera perdu. La semence divine semée germera-t-elle ? « Ce cantique ne sera pas oublié » ! Non qu'un cantique par lui-même soit parole de vie, mais il reste dans la mémoire plus que toute autre chose et, à l'heure voulue par Dieu, peut être le moyen qui rappelle Sa Parole.

*

* *

Au coin d'une rue, dans un hôpital, auprès d'un malade, des jeunes chantent. À quoi bon ? Sans doute les auditeurs ont-ils quelque plaisir, quelque soulagement peut-être, à entendre ces cantiques, mais est-ce tout ? « Que ce cantique me serve de témoignage ». Là aussi, seule la Parole qui aura été présentée sera efficace, mais combien le témoignage qu'apporte un cantique peut y aider.

*

* *

Une réunion de famille où l'on entoure l'un des enfants qui va partir au loin pour une longue période. Heureuse soirée où l'affection réchauffe les cœurs, où la Parole de Dieu avertit et encourage ; où, dans la prière, ceux qui restent et celui qui part sont remis au Seigneur. Puis, ensemble, on chante. Cantiques de l'enfance et de la jeunesse qui rappellent tant de souvenirs ! Pour finir, un invité propose :

« Te laisser seul agir et nous tracer nos voies,
Dieu de paix, Dieu d'amour... »

À travers les mois et les années, « ce cantique ne sera pas oublié ». Bien souvent, « il élèvera la voix », pour rappeler au jeune homme perplexe devant une décision, ou tenté de s'éloigner du chemin divin, qu'il y en a un qui conduit et auprès duquel un refuge est toujours ouvert.

*

* *

Moïse allait quitter le peuple dont pendant quarante ans il avait eu la charge : « Je suis aujourd'hui âgé de cent vingt ans, je ne puis plus sortir et entrer ; et l'Éternel m'a dit : Tu ne passeras pas ce Jourdain » [Deut. 31, 2]. Par plusieurs discours et exhortations, il avait rappelé les douze tribus à l'obéissance et à la confiance en l'Éternel. La grande voix du législateur allait se taire. Quel moyen pouvait-il encore employer pour toucher la conscience et le cœur de ces hommes si prompts à se détourner ? « Et maintenant écrivez ce cantique. Enseigne-le aux fils d'Israël, mets-le dans leur bouche, afin que ce cantique me serve de témoignage » [Deut. 31,

^{19]}. Dernier message, mais combien vivant, du fidèle serviteur, auquel l'Éternel devait « en ce même jour » (Deut. 32, 48) enjoindre de monter sur le mont Nebo où il serait recueilli vers ses peuples.

Quand Israël se sera éloigné de la loi de son Dieu, « il arrivera que ce cantique élèvera la voix devant lui en témoignage ; car il ne sera pas oublié dans la bouche de sa postérité ».

*

* * *

Chœurs de la délivrance sur les rives de la mer Rouge ; cantique d'avertissement dans les champs de Moab ; chant de la victoire de Debora ; humble louange d'Anne reconnaissante ; chants de Josaphat et de son peuple devant l'ennemi ; cantique d'Ézéchias tandis que l'holocauste se consume ; magnificat de Marie ; hymne de la chambre haute ; cantiques de joie de la prison de Philippes... à travers les âges, les rachetés chantent ! Et, chœur suprême, le cantique nouveau s'élèvera éternellement autour du trône à la louange de l'Agneau immolé.

Pour t'exalter, ô Fils du Père,
L'hymne des cieux et de la terre,
Montera dans le sanctuaire,
À toujours !
(*H. Rossier*)